

Annexe 1

Priorités FDVA 2019

Département du GERS

En 2019, dans le Gers, s'agissant des demandes au titre du fonctionnement, la priorité sera donnée aux plus petites structures associatives. S'agissant des demandes au titre des projets structurants pour la vie associative locale, concourant à son développement et à sa consolidation, une attention particulière sera portée aux associations en capacité d'intégrer dans leur projet, quel que soit l'axe choisi (cf.ci-dessous), un (ou plusieurs) des points suivants :

- L'éco responsabilité (soit la mise en œuvre de démarches autour du développement durable, tant dans le fonctionnement courant que lors de manifestations et événements (compétitions, expositions, conférences, animations grand public,...) ; *par ex. : achats éco-responsables, tri sélectif des déchets, lutte contre le gaspillage, recyclage, économies d'énergies, co-voiturage, démarches participatives , ...*) ;
- La lutte contre les discriminations (ex: égalité femme/homme, inconditionnalité de l'accès au service...).

Les 5 axes prioritaires du Gers sont :

Axe 1 : Favoriser les projets permettant la mutualisation, notamment dans les territoires hyper-ruraux, pour un soutien aux bénévoles dans leur quotidien associatif et le développement de projets structurants (hors formation) ;

Axe 2 : Favoriser les projets innovants, facteurs de cohésion sociale, permettant la mobilité et l'accessibilité aux offres et aux structures ;

Axe 3 : Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative, afin de maintenir le dynamisme associatif gersois (dans le fonctionnement ou la gouvernance des associations, la constitution de junior association, l'accompagnement de projets de jeunes...) ;

Axe 4 : Permettre l'accès et le développement des pratiques physiques et sportives pour le plus grand nombre ;

Axe 5 : Favoriser une offre culturelle diversifiée sur tout le territoire ;

Les services de la DDCSPP, ainsi que le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB), les Points d'Appuis à la Vie Associative (PAVA) sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans l'utilisation du « Compte asso »

GERS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers

Cité administrative 32020 Auch CEDEX 9

Correspondante FDVA : Pascale CORBILLE / pascale.corbille@gers.gouv.fr / 05 81 67 22 34 ou

Bruno Noizet 05 81 67 22 37 – bruno.noizet@gers.gouv.fr

CRIB – Info/asso32

36 rue des Canaris,

Maison du sport,

32000 Auch

Jean-Philippe OLIVEIRA : Directeur au 05 62 06 59 82

ge.asso.gers@gmail.com

PAVA – Bas Armagnac

Culture Loisirs Animation Nogaro (CLAN)

Point d'Appui à la Vie Associative

23 Avenue de Daniate - 32 110 Nogaro

François DELEURME Directeur : 05 62 69 02 20 ou 06 60 40 03 78
clanogaro@gmail.com